



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE SAINT-PERREUX

**CONCERTATION AVEC LA POPULATION
OBJET : DECLARATION D'ABANDON MANIFESTE**

CONCERTATION suite à la procédure d'abandon manifeste engagée par la commune concernant:

**Parcelle ZB 873
2 rue de la Cotardaie
56350 SAINT-PERREUX**

Dossier consultable en mairie et registre à disposition de la population pour y consigner des avis.

DATES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE LA CONCERTATION :

Du 18 mai 2026 au 13 juin 2026 inclus

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier au secrétariat de la Mairie aux jours et horaires d'ouverture:

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Mercredi : de 8h30 à 12h00